

SESSD APF

Docteur Liliane SCHNEIDER

**Médecin de Médecine Physique et de Réadaptation
au SESSD APF CLERMONT FERRAND**

Journée R4P en Auvergne

13 novembre 2015 – Clermont Ferrand



L' ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

- L'APF, créée en 1933 et reconnue d'utilité publique est un mouvement national de défense et de représentation des personnes en situation de handicap moteur (avec ou sans troubles associés) et de leur famille.
- L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.
- L'APF en chiffre : 1 siège, 97 délégations départementales, 126 structures médico-éducatives, 252 structures au service des personnes adultes, 25 ESAT, 29 EA, 150 séjours de vacances, 712 actions de formations, 13 572 salariés, 25 296 adhérents.



APF AUVERGNE RHONE-ALPES

A compter du 1^{er} Janvier 2016, l'APF Auvergne rejoindra la Direction Régionale Auvergne Rhône-Alpes (AURA) Directeur: Patrick SERCLERAT

L'APF Auvergne compte:

- 4 Délégations départementales (Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy de Dôme)
- 1 Foyer d'Accueil Médicalisé situé à RIOM de 30 places (dont 3 en accueil temporaire) et de 10 places en accueil de jour.
- 1 SAMSAH Puy de Dôme situé à Clermont-Ferrand de 10 places.
- 1 SAVS Puy de Dôme situé à Clermont-Ferrand de 40 places.

Directeur Pôle adulte: Monsieur Pierre LIONNET

- 1 SESSD situé à Clermont-Ferrand de 63 places

Directeur: Monsieur Jean Louis CHARPOTIER

- 1 SAMSAH de 15 places situé à Brives-Charensac Haute-Loire de 10 places

Directrice: Françoise DEFAY

SERVICE D'EDUCATION ET DE SOINS SPECIALISES A DOMICILE

Le **S**ervice d'**E**ducation et de **S**oins **S**pécialisés à **D**omicile de l'APF est situé 1 rue Gustave Courbet à Clermont- Ferrand (carrefour des pistes).

Il accueille 63 enfants et adolescents de 0 à 20 ans présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés.

L'objectif est de favoriser, en référence à la charte de l'APF, par une démarche d'accompagnement en milieu de vie naturel, l'accès à la Citoyenneté, à l'Education et aux Soins spécialisés.

LES MISSIONS DU SESSD

- Permettre, dès que les questions posées par le handicap le nécessitent, parfois précocement, l'accompagnement d'un enfant ou d'un adolescent et de sa famille, **celle-ci étant associée en permanence au projet.**
- Mettre en place le suivi de l'enfant ou de l'adolescent (éducatif, médical, rééducatif, psychologique et social) en partenariat avec les professionnels et les structures qui l'ont accompagné ou adressé : les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce, le Centre Hospitalier Universitaire, le Centre Médical de Romagnat, l'Education Nationale, les Services Sociaux, etc.
- A travers cet accompagnement, permettre à l'enfant ou à l'adolescent de se construire dans son environnement social (crèche, loisirs, etc.) et favoriser en particulier sa scolarisation.
- Ouvrir une réflexion et accompagner l'adolescent en lien avec sa famille quant à son devenir d'adulte.

PLATEAU TECHNIQUE DU SESSD APF

Une équipe pluridisciplinaire constituée de 37 salariés pour 24,83 ETP:

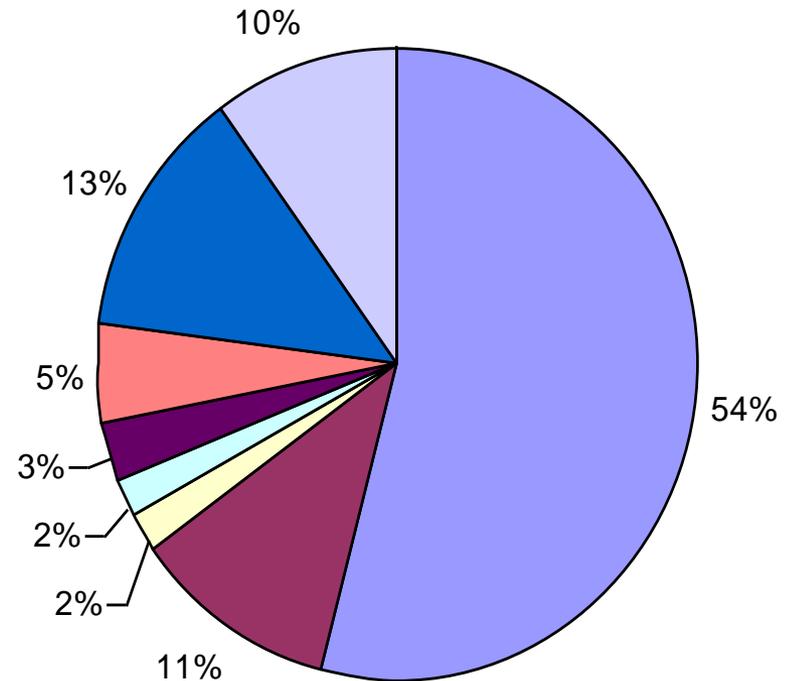
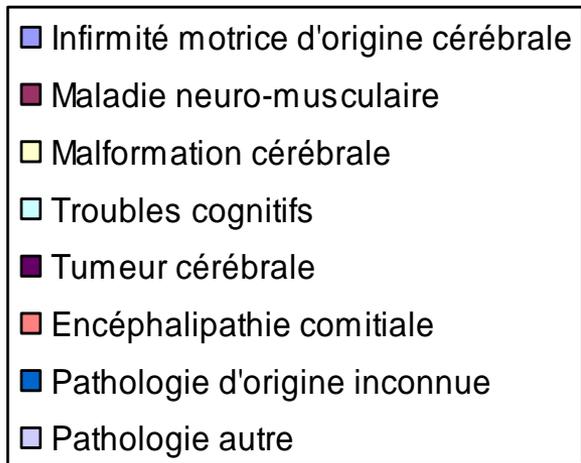
- 1 médecin de Médecine Physique et Réadaptation
- 1 psychologue et 1 neuropsychologue
- 1 assistante sociale
- 4 ergothérapeutes
- 7 kinésithérapeutes
- 3 orthophonistes
- 3 psychomotriciennes
- 1 orthoptiste
- 4 éducateurs spécialisés
- 1 éducatrice de jeunes enfant
- 3 AMP

AGREMENT DU SESSD : 63 jeunes

- 25 filles
- 39 garçons
- 13 enfants de 0 à 6 ans
- 33 enfants de 7 à 11 ans
- 16 jeunes de 12 à 15 ans
- 2 jeunes de 16 à 20 ans

Moyenne d'âge actuelle des jeunes : **9.28 ans**

PATHOLOGIES DES JEUNES ACCUEILLIS PAR LE SESSD-APF



LIEUX D'INTERVENTION DU SESSD APF

- Sur les lieux de vie de l'enfant ou de l'adolescent:

- A son domicile.
- Chez sa nourrice, à la crèche, à la halte garderie.
- A l'école, le collège, le lycée.
- Dans les structures de loisirs, culturelles et sportives (club escalade).

Des binômes peuvent être proposés: kinésithérapeute-ergothérapeute, orthophoniste-éducateur, kinésithérapeute-orthoptiste...

- Au SESSD:

- Les consultations auprès du médecin.
- Certains appareillages et rendez-vous avec des orthoprothésistes.
- Des regroupements d'enfants (groupe sarbacane, « je fais mon repas tout seul »).
- Des rendez-vous psychologiques avec le jeune et/ou sa famille.
- Des entretiens avec l'assistante sociale.

**Le SESSD APF est un vrai SESSAD qui se rend sur tous les lieux de vie de l'enfant
Il a une mission d'accompagnement sur la totalité du département du Puy De Dôme.**

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DES MISSIONS DU SESSD EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2015

COMMUNE	NBRE DE JEUNE	DE	NBRE DE KMS	COMMUNE	NBRE DE JEUNE	DE	NBRE DE KMS
Aulnat	4		5	Les Martres de Veyre	ULIS		22
Beaumont	1		7.5	Mazaves	1		27
Beauregard l'Evêque	1		27	Mirefleurs	1		25
Billom	1		31	Mozac	1		14
Bromont Lamothe	2		58	Montcel	1		34
Chanonat	1		22	Orcet	1		15
Chas	1		23	Orcines	1		12
Chatel Guyon	1		21	Riom	6		12
Cisternes-la-Forêt	1		67	Royat	1		8.5
Clermont Ferrand	14		11	Saint Jean D'Heurs	2		32
Coudes	1		30	Saint-Germain Lembron	ULIS		53
Cournon	4		15	Saint Ours les Roches	1		29
Crevant Laveine	1		33	Saint Vincent	1		39
Durtol	1		7.5	Sugeres	1		55
Enval	1		17	Thiers	1		39
Gerzat	1		6	Vertaizon	1		22
Issoire	2		40	Vic le Comte	1		35
La Roche Blanche	1		18	Vitrac	1		47



SCOLARISATION

63 jeunes scolarisés sur l'année 2015-2016

1 jeune de 3 ans non scolarisé

- 42 jeunes scolarisés cycles ordinaires
- 13 jeunes en ULIS à l'ESHM Chanteranne de Clermont-Fd
- 1 jeune en ULIS à l'école Jean Rostand à Riom
- 1 jeune en ULIS au collège de St Germain Lembron
- 3 jeunes en ULIS au collège Roger Quillot de Clermont-Ferrand
- 3 jeunes en ULIS au collège Jean Rostand des Martres de Veyre

LE PROJET PERSONNALISE D'ACCOMPAGNEMENT (PPA)

« Il s'agit pour les professionnels de s'associer au projet éducatif des parents et non d'associer ceux-ci au projet d'une équipe ».

Déroulement du PPA:

- 1° Entretien entre le référent de projet, le jeune et sa famille à domicile.
- 2° Temps de travail entre professionnels à partir de l'entretien famille.
- 3° **Co-construction** du Projet Personnalisé d'Accompagnement en présence du jeune si possible, de ses parents et des professionnels.
- 4° Débriefing entre professionnels.

Un projet écrit est remis à la famille, celui-ci a valeur de référence et d'engagement mutuel. Il est évalué et rediscuté au minimum chaque année.

LA PREPARATION DE LA FIN DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les textes réglementaires relatifs aux structures accompagnant les jeunes en situation de handicap prévoient, à l'issue de l'accompagnement, un suivi pendant une **période maximum de trois ans**.

Au SESSD APF, ce suivi est formalisé par un écrit de projet de suite qui précise des actions concrètes et fixées dans un calendrier.

Au-delà de ces dispositions, le passage de relais est une question sensible, qui nécessite une préparation auprès du jeune et de ses parents mais aussi des futurs partenaires.

Cette préparation, qui fait partie intégrante de la dynamique d'ensemble du projet, doit être anticipée.

DISPOSITIF DE GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

Les sorties annuelles du SESSD sont trop peu nombreuses pour réguler une liste d'attente actuelle de 29 jeunes. Face à cette situation difficilement acceptable pour les personnes concernées, nous avons mis en place **un dispositif expérimental de soutien de l'enfant et de sa famille.**

Celui-ci permet **des actions ressources ponctuelles** en apportant un appui, un conseil aux familles. Il s'agit de les aider dans les démarches administratives, de soin, de favoriser l'inclusion environnementale, scolaire de l'enfant, de prévenir des situations de crise, voire de rupture de parcours.